

AVIS DE COURSE TYPE « VOILE LEGERE »

Nom de la compétition : **Championnat départemental optimist – Grade : 5B**

Dates complètes : du **10/06/2018 – 10:00** au **10/06/2018 – 17:00**

Lieu : **Plage de Poudrantais**

Autorité Organisatrice : **Club Nautique de Pénestin**

Terminologie : le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie bateau ou windsurf selon le cas.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe B pour les windsurfs, pour les séries OPTIMIST DEPARTEMENTAL, OPTIMIST PROMOTION
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 le règlement sportif départemental voile légère du CDV 56
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la (des) classe(s) **OPTIMIST PROMOTION, OPTIMIST DEPARTEMENTAL**
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à **CN Pénestin, plage de Poudrantais, 56760 PENESTIN** au plus tard le **10 juin 2018**.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
 - le certificat de jauge ou de conformité,
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros,
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

10 € pour les OPTIMIST DEPARTEMENTAL ET PROMOTION

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : **10/06/2018** de **09:00** à **10:00**

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
27/05/2018	11:30	OPTIMIST PROMOTION
27/05/2018	11:30	OPTIMIST DEPARTEMENTAL

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **16:00**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

Affichées à sur le tableau officiel l'accueil. Selon les recommandations du CDV56

7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours est de type **EN FONCTION DES CONDITIONS METEOROLOGIQUES**

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en **annexe ZONE DE COURSE**

8. CLASSEMENT

Une course devra être validée pour valider la compétition.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit (pour un minimum de 5 coureurs par série) :

OPTIMIST DEPARTEMENTAL	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} + 1 ^{ère} Fille
OPTIMIST PROMOTION	1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} + 1 ^{ère} Fille

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : **02 99 90 32 50**

ANNEXE

ZONE DE COURSE



